



Ligue de Badminton des Pays de la Loire

101, rue Dupetit Thouars – 49000 ANGERS

Tél : 02 41 47 34 67

E-mail : [secretariat@badminton-paysdelaloire.fr](mailto:secretariat@badminton-paysdelaloire.fr)

Site : [www.badminton-paysdelaloire.fr](http://www.badminton-paysdelaloire.fr)

# Mémento organisation des compétitions

## PREAMBULE

La Ligue des Pays de la Loire autorise environ une centaine de compétitions par an pour les cinq comités départementaux et doit veiller à harmoniser leur déroulement et organisation sur le territoire.

### Prérogatives de la ligue :

- La Ligue gère le calendrier pour les tournois avec les catégories N1, N2 et N3.
- Le responsable de la « commission régionale tournois » valide les autorisations de tournois.
- La ligue peut mettre à disposition des clubs des tapis qui sont gérés par le responsable de la commission tournois. Cette mise à disposition est effectuée avec les priorités suivantes : Manifestation organisée par la ligue, puis par les comités, puis par les clubs des Pays de la Loire puis enfin aux manifestations hors ligue.

### Prérogatives des comités départementaux :

- Chaque comité peut réaliser le calendrier des compétitions de son département en fonction de ses propres impératifs.
- Le référent de la « commission tournoi du comité départemental » vérifie les demandes de tournoi.
- La commission tournoi du comité départemental doit prévenir le secrétariat de la ligue de l'autorisation des tournois dans son département afin de pouvoir tenir le calendrier général à jour.

Il est impératif d'attendre la parution officielle du calendrier ligue pour effectuer les demandes de tournois pour la saison.

Seule la concertation et la bonne volonté de tous permettront d'établir un calendrier ligue tendant chaque saison un peu plus vers la perfection.

Le respect de quelques règles simples concernant l'organisation de ces compétitions facilitera le travail des salariés et bénévoles de la Ligue, des Juges-Arbitres et des clubs.

## Réglementation des autorisations de tournois :

- Pour les tournois accueillants des joueurs classés N1 et N2 : l'autorisation de tournoi sera refusée s'il n'y a pas un minimum de 100 kilomètres (confère site Mappy) par rapport à un autre tournoi déjà autorisé avec les mêmes catégories de joueurs.
- Lors du déroulement d'une compétition de niveau national ou international sur la ligue des Pays de la Loire : Aucune autorisation de tournoi ne sera délivrée.



## Ligue de Badminton des Pays de la Loire

101, rue Dupetit Thouars – 49000 ANGERS

Tél : 02 41 47 34 67

E-mail : [secretariat@badminton-paysdelaloire.fr](mailto:secretariat@badminton-paysdelaloire.fr)

Site : [www.badminton-paysdelaloire.fr](http://www.badminton-paysdelaloire.fr)

- Lors de l'organisation par la ligue du tournoi inter-régional Jean-Marc Gasnot
  - Aucun tournoi vétérans ne sera autorisé sur la ligue.
  - Les tournois seniors seront autorisés avec la possibilité d'accueillir :
    - ✓ Les joueurs et joueuses de catégorie d'âge V1.
    - ✓ Les joueurs et joueuses vétérans de toutes catégories d'âge avec un classement N.
    - ✓ Les joueurs et joueuses vétérans de toutes catégories d'âge licenciés dans le club organisateur du tournoi.
  - Les tournois seniors ne seront pas autorisés à prendre l'inscription des joueurs et joueuses vétérans des catégories d'âge V2 et plus, hors spécificités précisées ci-dessus.
- Lors de l'organisation de la coupe de la ligue, il n'y a pas de restriction d'organisation de tournoi (outre celles évoquées dans ce memento)
- Lors des journées d'Interclubs Régionaux, il n'y a pas de restriction d'organisation de tournoi (outre celles évoquées dans ce memento)

### Demande d'autorisation de tournoi :

- Le club doit, avant même de confirmer toute réservation de gymnase, s'assurer par mail auprès de la Ligue ou du comité que la date choisie n'est pas incompatible avec l'organisation d'un tournoi et **préserver cette date en faisant une demande sur Poona**.  
La validation de cette date est effectuée par le référent du comité pour les tournois de niveau **R4** à **P12**.
- Les **tournois nationaux** comportant des séries **N1, N2, N3** seront **prioritaires pour la réservation de dates** dès la parution du calendrier Ligue. Cependant leurs autorisations relèvent de la FFBA et soumises à son accord.
- Le club ayant fait la demande **en premier** sera **prioritaire** pour l'obtention de son autorisation. Cependant, dans le cas de deux demandes sur une même date, la Ligue mettra les référents des CD et les clubs en contact pour un **arrangement à l'amiable** (changement de date ou de catégories).
- L'organisation d'un 2ème tournoi n'est pas prioritaire par rapport à une première organisation souhaitée par un club, quel que soit la ou les catégories de jeu.
- Un club qui veut changer de date pour son tournoi par rapport au calendrier de la saison précédente et qui rentre ainsi dans un des cas de conflit avec un autre club ne sera en aucun cas prioritaire même s'il est le premier à déposer son dossier.
- **Aucune invitation ni publicité** (sur site du club/Comité/Ligue ou sur des sites tels que Badiste) ne pourront être diffusées **avant d'avoir obtenu le n° d'autorisation**. Le non-respect de cette règle entraînera une **interdiction du tournoi**.



## Ligue de Badminton des Pays de la Loire

101, rue Dupetit Thouars – 49000 ANGERS

Tél : 02 41 47 34 67

E-mail : [secretariat@badminton-paysdelaloire.fr](mailto:secretariat@badminton-paysdelaloire.fr)

Site : [www.badminton-paysdelaloire.fr](http://www.badminton-paysdelaloire.fr)

- **Au minimum 90 jours avant la compétition**, le club doit remplir la demande d'autorisation via Poona et prendre contact avec un (ou des) JA qui acceptera d'officier lors de la compétition. Au-delà de 15 jours après la réservation, la date sera remise à disposition des autres clubs si la demande n'a pas été finalisée sur Poona.

Il est nécessaire de joindre sur Poona les documents suivants **au préalable vérifiés par le Juge Arbitre** de la compétition :

- **Le règlement particulier de la compétition.**

Décrit dans le Guide du Badminton : GUI03.01A02\_1904\_DP\_Reglement\_particulier\_GdB.doc

Lien : [https://gdb.ffbad.org/2019-2020/Src/GDB-03/GUI03.01A02\\_DP\\_Reglement\\_particulier.pdf](https://gdb.ffbad.org/2019-2020/Src/GDB-03/GUI03.01A02_DP_Reglement_particulier.pdf)

Conseil : Dans le cadre d'un surnombre de participant le mode de sélection doit apparaître (date de réception, cachet de la poste, maximum de clubs...). Une autre option lors d'inscription avec forte affluence de joueurs d'une même catégorie est de créer un 2<sup>ème</sup> tableau en séparant les joueurs en fonction de leur CPPH. (Exemple : Tableau R4 avec 35 inscrits : 2 tableaux, l'un de 15 joueurs et l'autre de 20 joueurs).

- **L'invitation à une compétition.**

Décrit dans le guide du Badminton : GUI03.01A01\_1904\_DP\_Invitation\_GdB.doc

Lien : [https://gdb.ffbad.org/2019-2020/Src/GDB-03/GUI03.01A01\\_DP\\_Invitation.pdf](https://gdb.ffbad.org/2019-2020/Src/GDB-03/GUI03.01A01_DP_Invitation.pdf)

- **La fiche d'inscription.**

*NB : Sans ces documents, l'autorisation ne sera pas accordée.*

*Attention Poona n'accepte qu'un seul fichier, il faut donc impérativement regrouper les documents dans un seul fichier.*

- L'intitulé du tournoi doit obligatoirement être libellé comme suit :
  - Débuter par les lettres PL et le numéro de département suivi d'un tiret (ex : PL85-)
  - Puis préciser la catégorie (Jeunes, Séniors ou Vétérans) (ex : PL85-Seniors)
  - Puis éventuellement les tableaux.
  - Puis le nom de la ville ou du club.Un intitulé explicite est nécessaire afin d'assurer la visibilité de la compétition.

*NB : Les termes de Trophée et Championnat sont réservés aux compétitions fédérales. Les appellations Régional, Inter-Régional et National doivent être utilisés à bon escient et en corrélation avec l'envergure du tournoi.*



## Ligue de Badminton des Pays de la Loire

101, rue Dupetit Thouars – 49000 ANGERS

Tél : 02 41 47 34 67

E-mail : [secretariat@badminton-paysdelaloire.fr](mailto:secretariat@badminton-paysdelaloire.fr)

Site : [www.badminton-paysdelaloire.fr](http://www.badminton-paysdelaloire.fr)

- Depuis la saison 2015-2016, la réforme des classements favorise :
  - La mise en place de séries en fonction du niveau de jeu (ex : une série R4, une autre R5, etc).
  - La possibilité d'affiner les séries via le CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) ( ex : une série ouverte aux joueurs entre 600 et 400 points, puis une autre à ceux entre 400 et 300, etc.)
  - Les regroupements entre séries et entre tableaux est à l'appréciation du juge arbitre lors de la validation du tirage au sort. L'objectif étant de proposer des tableaux suffisamment **étouffés** et **équilibrés en termes de niveau** pour tous nos tournois.
  - Afin de ne pas fausser le niveau des compétitions, il est conseillé de donner priorité aux joueurs inscrits dans leur propre série puis aux joueurs dont le CPPH ou l'activité antérieure justifie qu'ils jouent dans la série supérieure (à indiquer clairement dans le règlement particulier).

Il s'agit d'effectuer des choix cohérents en fonction de la « philosophie » du tournoi : faire venir les meilleurs joueurs possibles, assurer une densité de niveau, faire un tournoi convivial ... Ces choix doivent être inscrits dans le règlement particulier.

- Toutes les catégories d'âge, de Benjamins à Vétérans 8, peuvent participer aux tournois dans la série correspondante à leur classement/côte.

*NB : Dans tous les cas de conflit, la Commission Régionale des Tournois sera consultée et prendra une décision qui sera sans appel.*

### Officiels Techniques :

- Pour les tournois N1, N2 et N3, le J.A. Principal doit être de niveau Régional, pour les autres séries le J.A. Principal peut être départemental.
- Les tournois N1, N2 et N3, les finales doivent être arbitrées par des officiels de terrain en tenues. Cet article doit figurer dans le règlement particulier du tournoi, en cas de non-respect de cet article, le tournoi ne sera pas autorisé la saison suivante pour les catégories N1, N2 et N3.
- Dédommagements des officiels techniques officiants sur les tournois organisés sur la ligue :
  - Juges Arbitre = 40 euros/jour
  - Arbitre => 30 Euros/jour
  - Formateurs = 60 euros/jour



Ligue de Badminton des Pays de la Loire

101, rue Dupetit Thouars – 49000 ANGERS

Tél : 02 41 47 34 67

E-mail : [secretariat@badminton-paysdelaloire.fr](mailto:secretariat@badminton-paysdelaloire.fr)

Site : [www.badminton-paysdelaloire.fr](http://www.badminton-paysdelaloire.fr)

## Autorisations et homologations de tournois :

Le règlement des autorisations et homologations de tournois présent dans le Guide du Badminton doit être pris en compte pour les tournois organisés sur la ligue.

Référence du document : GUI03.02\_1904\_DP\_AutorisationHomologationTournois\_GdB.doc

Lien : [https://gdb.ffbad.org/2019-2020/Src/GDB-03/GUI03.02\\_DP\\_AutorisationHomologationTournois.pdf](https://gdb.ffbad.org/2019-2020/Src/GDB-03/GUI03.02_DP_AutorisationHomologationTournois.pdf)

## Préparation de la compétition :

Il est indispensable que les organisateurs aient une bonne connaissance du **RGC en vigueur** (Règlement Général des Compétitions – Guide du Badminton) afin d'organiser une compétition de qualité répondant aux critères fédéraux :

Décrit dans le chapitre 3 Les principes sportifs – 3.1 Règlement Général des Compétitions.

Lien : <http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/>

- Un membre du comité d'organisation licencié au club doit avoir suivi le stage **GEO** (Gestion et Organisation de Compétition) afin d'obtenir l'autorisation d'organiser un tournoi.  
Le GEO doit être présent lors de la manifestation sportive et ne doit pas jouer. Il doit rester disponible pendant toute la durée du tournoi notamment pour la table de marque.  
Si le GEO n'est pas disponible lors de la compétition une amende de 300 euros sera appliquée. En cas de récidive : le club ne sera pas autorisé à organiser un tournoi la saison suivante.
- Le club organisateur doit veiller à utiliser la dernière version du logiciel de gestion du tournoi. Nous vous rappelons que si **un joueur ne peut être importé, c'est qu'il n'est pas licencié donc interdiction absolue de jouer** (même en début de saison)
- Il est de la responsabilité du **club organisateur** et du **JA** de **vérifier** que les joueurs sont **habilités à jouer dans les catégories** de la compétition jeunes jouant en catégorie supérieure.
- L'inscription d'un joueur **non licencié** expose le **club organisateur** et le **joueur** à des **sanctions** (Voir RGC art. 23).
- Le club organisateur et le JA ont la responsabilité de vérifier que les joueurs ne sont pas sous le coup de **suspensions fédérales** (forfait ou mesure disciplinaire) en consultant la page d'accueil de Poona <http://poona.ffba.org/>
- En cas d'affluence de participation nécessitant des refus, **noter le jour de réception** de chaque inscription reçue (ou cachet de la poste). **Ne jamais prendre** d'inscriptions **par téléphone ou par mail**, ne pas accepter les inscriptions illisibles ou incomplètes.
- Réaliser **les tableaux** (et la mise à jour du CPPH), **le jour annoncé** dans le prospectus et **ne plus accepter d'inscriptions ultérieurement**, sauf pour des remplacements de joueurs forfaits.



- **Conserver chaque modification réalisée, en accord avec le JA**, après le tirage au sort en renommant les fichiers de gestion v1, v2... et noter clairement chaque modification et forfait (nom, date, raison, moyen de communication, décisions prises, justificatif). L'organisateur doit fournir au JA la liste de la totalité des forfaits après tirage au sort, même si le joueur a été remplacé. Le JA doit les indiquer dans son rapport en précisant les **raisons du forfait** quand elles sont connues, ainsi que son appréciation du forfait (involontaire, à justifier, volontaire (donc sanction)).
- Les **justificatifs** doivent être demandés pour tout forfait après le tirage au sort car le joueur s'expose pour un **forfait non justifié** à une **interdiction de deux mois** de compétition gérée automatiquement par Poona.  
Décrit dans le chapitre 3 Les principes sportif -3.4 Procédure de gestion des forfaits et des sanctions.  
Lien : <http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/>  
Ce justificatif doit être envoyé par le joueur à la Ligue de badminton au plus tard dans **les 5 jours suivant la compétition** en indiquant clairement **le jour, le lieu et le nom de la compétition**.
- Les horaires du tournoi peuvent être notifiés sur un site internet, mais il est **indispensable** d'envoyer au minimum par mail : **l'horaire des convocations**, un **plan** d'accès, le nom et l'adresse du gymnase ainsi qu'un **numéro de portable** joignable le jour de la compétition.
- L'organisateur et le JA ne doivent pas modifier l'échéancier et les convocations, trois jours avant le début de la compétition.
- Le JA a non seulement un rôle important lors du jour de la compétition mais également pour la préparation de cette compétition. Il doit être tenu au courant du nombre d'inscrits par catégorie, il doit valider le tirage au sort et l'échéancier (avant l'envoi des convocations aux clubs). Toutes modifications après tirage au sort doivent être réalisées en coordination avec lui. Il a un rôle de conseiller et de formateur auprès de clubs novices dans l'organisation de compétitions.
- **Tout manquement ou non-respect du règlement particulier fera l'objet d'annotations sur le rapport du JA. Le tournoi pourrait ne pas être autorisé la saison suivante.** Le club organisateur doit faire figurer dans son règlement particulier les aménagements convenus avec la Ligue pour obtenir l'autorisation et devra respecter ses engagements.
- Le jour de la compétition :
  - L'ouverture de la salle doit se faire 1h00 au minimum avant le début des matches.
  - Prévoir une **trousse de premiers secours** en état, des glaçons, poches de froid ou une bombe de froid, un **pack d'eau** non ouvert en réserve en cas de contrôle anti-dopage.

## Fin de la compétition et homologation des résultats

- Il faut s'assurer que le nom du fichier DBF soit explicite : au minimum **Ligue-Département-Nom compétition ou lieu** (ex. PL85Challans).



## Ligue de Badminton des Pays de la Loire

101, rue Dupetit Thouars – 49000 ANGERS

Tél : 02 41 47 34 67

E-mail : [secretariat@badminton-paysdelaloire.fr](mailto:secretariat@badminton-paysdelaloire.fr)

Site : [www.badminton-paysdelaloire.fr](http://www.badminton-paysdelaloire.fr)

- Dans les logiciels de gestion de tournoi, l'export des résultats au format DBF est obtenu dans le menu fichier puis "Export résultats". Le fichier resultats.dbf résultant se trouve dans le répertoire d'installation de Bad+.
- Le club n'a pas la charge d'envoyer les résultats du tournoi à la Ligue. En revanche, il doit **fournir le fichier de la compétition au juge arbitre** (format dbf). Le comité d'organisation s'assurera que le JA se sera acquitté de sa mission dans les délais.
- Le **JA** devra enregistrer le fichier résultats dbf dans les **trois jours** sur le site **Poona** (onglet Compétition>Résultats), ou l'adresser dans les mêmes délais à la **Ligue** des Pays de la Loire ([secretariat@badminton-paysdelaloire.fr](mailto:secretariat@badminton-paysdelaloire.fr)). Il transmettra également, **dans les cinq jours**, à la Ligue des Pays de la Loire (copie à l'organisateur) **son rapport sous format informatique PDF**.
- Les résultats sont normalement traités dans les 10 jours ouvrés qui suivent la réception. Ils apparaissent ensuite dans les **fiches individuelles de résultats** des joueurs. Le classement est recalculé automatiquement toutes les semaines. Il peut donc y avoir un délai entre l'affichage des résultats des compétitions et leur prise en compte dans le classement.
- En cas de **problème** sur la prise en compte d'un résultat (inversion d'un résultat, doublon, mauvais nom d'un joueur, ...), le joueur doit envoyer un message à <http://support.ffbad.com> en précisant le nom de la compétition, la date de début, son numéro de licence et la description claire et détaillée du problème et quelle est à son avis la bonne version.
- Si un joueur **conteste le calcul de son nombre de points**, il doit envoyer un message à la commission classement de la FFBaD à <http://support.ffbad.com> N'oubliez pas de tenir compte des différents délais expliqués ci-dessus.

### Promobad, tournois et manifestations non officielles :

- Participation aux opérations promotionnelles : (exemple : portes ouvertes, forums, journées du plan animation territorial et toutes activités qui ont pour but de faire découvrir la pratique du badminton au grand public)
  - Le public qui participe à ces journées « découverte » est protégé en individuel accident et en responsabilité civile.
  - Pour cette population, le dirigeant doit informer l'assureur de la tenue de la manifestation par email à l'assureur de la FFBad (AIAC)
- Les tournois amicaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue des Pays de la Loire. Leurs organisations doivent se faire conformément à l'article 3.1 C4 du Guide du Badminton. Décrit dans le chapitre 3 règlement général des compétitions -3.1.C4 Autorisation des compétitions non officielles.  
Lien : <http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/>

- La ligue sera favorable à l'autorisation de ces tournois amicaux dans la mesure où les modalités en auront préalablement été discutées conjointement (public concerné, licencié FFBaD ou non, joueurs loisirs, promotion de notre discipline, formule proposée, convivialité, durée limitée, etc...) et où ils ne seront pas en concurrence avec des compétitions officielles.
- Les tournois amicaux dont la formule proposée s'apparente à une formule de tournoi officiel seront refusés. Nous rappelons que les tournois internes doivent faire l'objet d'une déclaration à la Ligue.